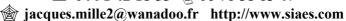


Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire

Aix-Marseille **■ 133 Rue Jaubert 13005 MARSEILLE**









CONTESTATION DE LA NOTE ADMINISTRATIVE PROFESSEURS CERTIFIES

Déclaration SIAES lue en CAPA le 22 Avril 2010

Cette année, la CAPA relative à la contestation de note administrative des Professeurs Certifiés aura à examiner 71 contestations contre 58 en 2008-2009.

Le nombre de contestations est cependant très faible au regard du nombre de professeurs certifiés.

Faut-il y voir l'effet d'une notation administrative plus transparente et d'une meilleure communication entre les chefs d'établissement et les professeurs, le signe d'un renoncement de beaucoup face à l'arbitraire ou la méconnaissance de la possibilité de contestation?

Avant de débuter l'examen des dossiers, le SIAES constate que neuf établissements concentrent à eux seuls 31 % des contestations ce qui nous interpelle sur deux points.

Dans certains cas, les contestations font apparaître un conflit entre la direction de l'établissement et le professeur, avec une note administrative gelée parfois depuis de nombreuses années ou diminuée.

Le SIAES déplore la sujétion accrue des professeurs aux parents d'élèves et l'importance disproportionnée accordée, dans certains cas, par l'administration à un petit nombre de courriers émanant de parents d'élèves remettant en cause la maîtrise disciplinaire de l'enseignant et sa pédagogie.

Dans d'autres cas, il apparaît que le chef d'établissement n'a pas tenu compte des consignes inscrites au BA spécial 220 du 14 Décembre 2009, ce qui a entraîné une harmonisation du Rectorat mal comprise des personnels, parfois vécue comme une injustice, conduisant souvent ensuite à une contestation. Nous constatons que ce motif de contestation représente au moins la moitié des dossiers étudiés ce jour.

A quelques semaines du Groupe de Travail relatif à l'accès à la Hors Classe des Professeurs Certifiés, le SIAES ne peut que manifester son inquiétude au sujet du soin apporté à l'évaluation des personnels, dans le respect des règles, au sein des établissements afin de garantir une équité de traitement pour l'ensemble des personnels.

Les Commissaires Paritaires Académiques Certifiés du S.I.A.E.S. - SIES / CAT sont à votre disposition. <u>N'hésitez pas à contacter, pour plus de détails, par téléphone, mail ou courrier :</u> - Jean-Baptiste VERNEUIL № 04 91 34 89 28 106 80 13 44 28 1 jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr

- Fabienne CANONGE 2 04 42 30 56 91 fabienne.canonge@siaes.com
- Jean Paul GARCIN 🕾 + Fax : 04 42 02 66 77 🎡 jean-paul.garcin2@wanadoo.fr
- Françoise PHAURE 2 04 91 40 68 08 phaurefra@numericable.fr
- Délégué au Rectorat tous corps : Jacques MILLE 🕾 04 91 42 18 55 🐞 06 76 58 63 47 🎡 jacques.mille2@wanadoo.fr